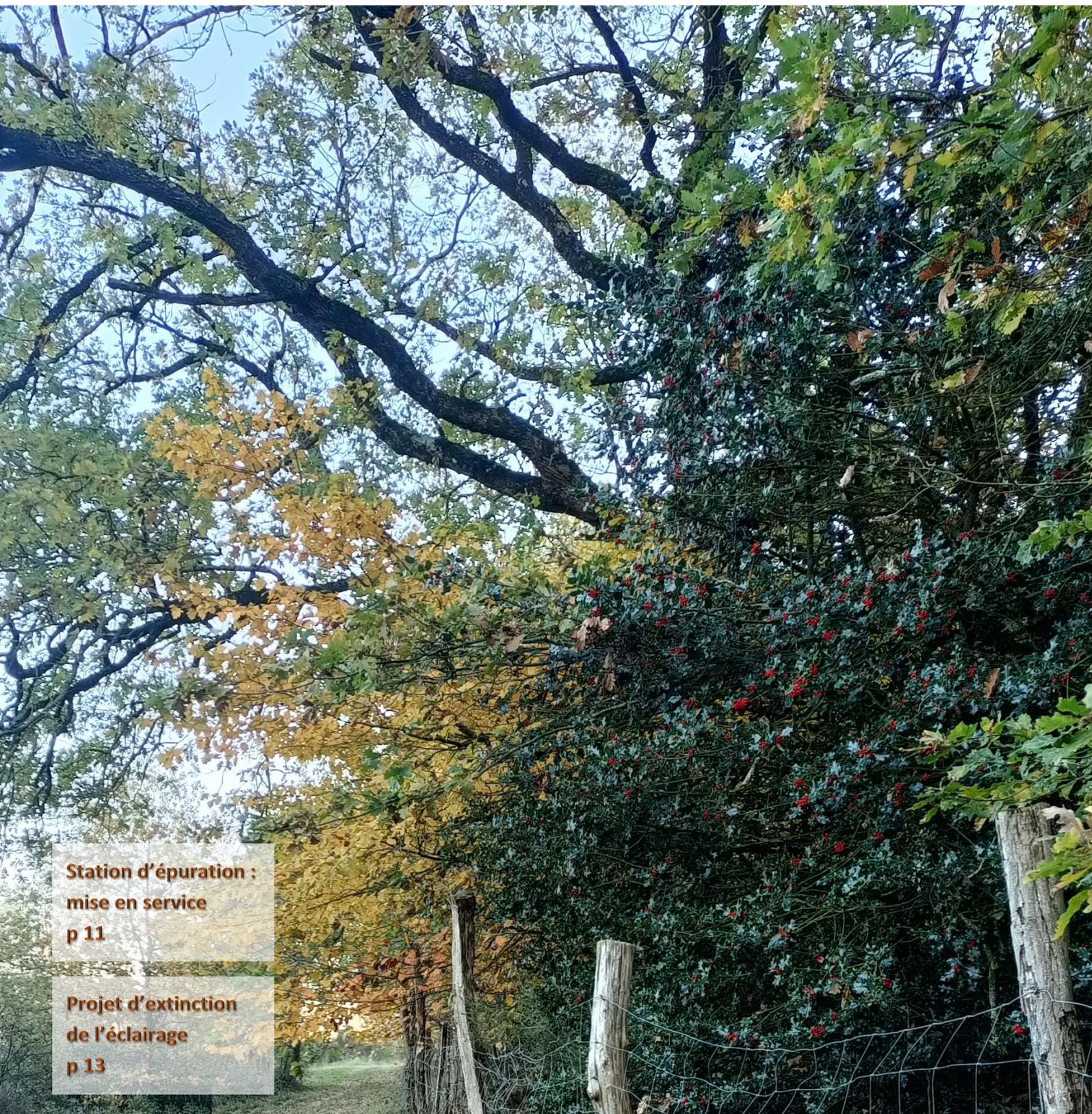




# CAMI DE ROUNDO

Le magazine de la municipalité et des associations de Montesquieu-Lauragais



**Station d'épuration :  
mise en service  
p 11**

**Projet d'extinction  
de l'éclairage  
p 13**

# Sommaire

## INFOS MUNICIPALES :

Extraits des comptes rendus de conseils municipaux .....	4
Séance du 30 juin 2022.....	4
Séance du 21 juillet 2022 .....	5
Séance du 24 octobre 2022 .....	6
Cérémonie de la Victoire et de la Paix du 11 novembre 1945 .....	8
Inauguration de l'école MARIUS IZAR.....	9
Inauguration de la Place CLAUDE LAFON .....	9
École .....	10
Station d'épuration : mise en service.....	10
PLU – révision allégée : enquête publique .....	11
Entretien du cimetière .....	11
Projet d'extinction de l'éclairage public.....	12
Site internet et communication.....	12

## INFOS DIVERSES :

Maison France Services, pour vos démarches du quotidien .....	13
---	----

## PATRIMOINE :

Une commune, un passé, une histoire... ..	14
---	----

## ASSOCIATIONS :

Le comité des fêtes .....	15
Briqu'A Brass .....	15
Les Orgues de Barbarie .....	15
Gymnastique Montesquirienne.....	16
Association des parents d'élèves.....	16
Association de Danse SD SWING .....	17
Tennis Loisir et Enfants ! .....	17
Montesquieu Sème .....	17
País De Cocanha aux médiévales de Baziège .....	18
Agenda des manifestations 2022 .....	19
État civil pour l'année 2022 .....	21

## INFOS PRATIQUES:

Déclaration de catastrophe sécheresse .....	21
Rappel : dispositif OTV en ligne sur la plateforme <a href="https://servicepublic.fr">servicepublic.fr</a> .....	20
Passeports et Cartes d'identités .....	20
Permanence de député de notre circonscription : Laurent Esquenet-Goxes .....	20
Professionnels du village.....	22
RAPPEL : contact avec la mairie.....	24

Directrice de la publication : Nathalie FAURÉ

Membres : Emilie POUZAC, Raymond ANDOUARD, Abdelrani MAHCER, Julien TSOUGAS



**Montesquiennes, Montesquiens,**

**Le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour 2023.**

**Un soupçon de réussite, une bonne dose de bonne santé, une pincée de chaleur, un zeste de bonheur. Agitez-le tout, laissez gonfler pour remplir pleinement l'année... Voilà la recette pour l'année 2023. Je vous souhaite donc d'appliquer cette recette, à vous et à vos proches...**

**L'été s'est achevé marqué par les fortes températures et le manque d'eau. Ce fut beaucoup plus compliqué pour le monde agricole dans son ensemble, pour la faune, la flore notamment celle des rivières qui a beaucoup souffert.**

**A Toulouse, la Garonne était à son plus bas niveau connu depuis 60 ans en été. Une information d'autant plus préoccupante que la période critique pour le fleuve se produit chaque année pendant les mois de septembre et d'octobre.**

**La plus grande partie du territoire de la commune est désormais éligible à la fibre. Vous allez être sollicité par du démarchage. Restez vigilant et n'hésitez à réclamer la carte professionnelle... et demandez aux démarcheurs de se présenter au préalable en mairie.**

**Ceci vaut pour tous les démarchages.**

**J'ai eu le privilège d'inaugurer l'école communale « Marius Izar » le 24 septembre dernier en présence de Mme la conseillère départementale, Mme l'inspectrice d'Académie, M. le Président de Terre du Lauragais, la directrice et les enseignants et de nombreux Montesquiens(ne)s. La matinée fut consacrée aux visites du site, avec exposition des anciennes photos de classe, ainsi qu'à une prestation de haut vol des enfants de l'école avec l'interprétation de plusieurs chants. Chacun a pu admirer les locaux pensés pour permettre à nos enfants d'apprendre dans les meilleures conditions.**

**La municipalité tient à permettre à tous les enfants de bénéficier de repas de qualité à la cantine à un prix qui reste raisonnable et n'a donc pas augmenté le tarif pour l'année scolaire 2022-2023**

**L'animation de notre village et les moments de convivialité partagés constituent un élément précieux de lien social, je tiens tout particulièrement à remercier les bénévoles qui participent pour que ces manifestations soient réussies.**

**J'aurai le plaisir de vous recevoir pour les vœux à la population le vendredi 20 janvier à 19h à la salle des fêtes.**

**Rani MAHCER**

## Extraits des comptes rendus de conseils municipaux

Les comptes rendus de séance sont consultables sur le site internet et en mairie dans leur intégralité

### Séance du 30 juin 2022

Pouvoirs : C. Donnadieu- Marioujous à J. Tsougas, P. Fuser à E. Pouzac

Conseillers absents excusés : A. Criado

Secrétaire de séance : N. Fauré.

#### Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2022

Approbation à l'unanimité des présents.

#### Délibération : décision modificative au budget

La décision modificative pour un montant de 3 925 € qui concerne :

- la construction du plateau ralentisseur du moulin d'En Haut : 2 025 € pour une plus-value des travaux + 1 400 € pour le marquage au sol,
- le remboursement d'erreur de facturation du périscolaire suite à un dysfonctionnement momentané du nouveau dispositif de paiement dématérialisé : 500 €.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### Délibération : Vente de matériel pour 100 €

Vente d'une vieille lame chasse-neige pour une valeur de 100 €.

#### Délibération : Mise en place de la M57 au 01/01/2023

Le référentiel M57 est le nouveau référentiel budgétaire et comptable pour les communes en remplacement de la M14.

Il apporte des règles budgétaires assouplies : gestion pluriannuelle des crédits et fongibilité des crédits entre chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Proposition d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le budget principal, à compter du 1er janvier 2023.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### Délibération : Suppression du budget CCAS au 01/01/2023

Afin de simplifier la gestion administrative du le centre communal d'action sociale (CCAS), il est proposé d'intégrer le budget propre au CCAS dans le budget communal. Cette décision implique la dissolution du format du CCAS (qui n'est pas une obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants depuis l'adoption de la loi NOTRE du 7 août 2015). Cette dissolution n'implique pas la suppression de l'action sociale de la commune. Il existe des dispositions permettant d'assurer des missions dans des conditions de confidentialité et de proximité comparables au CCAS. Les membres actuels du CCAS (élues et personnes extérieures) intégreront un

comité consultatif qui pourra participer aux travaux, notamment le colis de Noël pour les personnes de plus de 70 ans. Les débats sur les attributions des aides peuvent se dérouler en séances du conseil municipal à huit clos. Le budget du CCAS est directement comptabilisé dans le budget principal. Les moyens financiers de l'action sociale sont donc préservés.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### Délibération : Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales

La réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales impose, à compter du 1er juillet 2022, la dématérialisation. Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent délibérer par anticipation pour choisir un mode de publicité parmi les suivants : affichage ou publication papier ou publication électronique. Les actes concernés par cette réforme sont les procès-verbaux, la liste des délibérations examinées en séance, les actes réglementaires et les actes ni réglementaires ni individuels.

Proposition d'effectuer la publicité des actes par voie électronique sur le site de la commune.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### Délibération : Rapport de la CLECT n°1 révision libre enveloppe « enveloppe Voirie »

La commune de Montesquieu-Lauragais n'a pas demandé une avance pour la part libre de l'enveloppe voirie, qui est prise sur l'attribution de compensation versée par Terres du Lauragais. Les travaux de voirie sont réalisés uniquement avec le montant alloué du pool routier.

#### Délibération : convention pour le schéma directeur des eaux pluviales – choix de 3 propositions

Suite au transfert de la compétence « eaux pluviales » au syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA), ce dernier propose la signature d'une convention pour la réalisation d'une étude du réseau des eaux pluviales de la commune. Il propose trois solutions pour la réalisation de cette étude « Eaux Pluviales »

Choix	Solutions	Estimation retenue	Part à charge de la commune
1	schéma complet avec enquête spécifique au zonage des eaux pluviales	40 693 €	13 130 €
2	schéma complet avec enquête UNIQUE PLU	35 821 €	11 558 €

	+ zonage des eaux usées		
3	diagnostic seul avec programme de travaux associé	33 592 €	10 839 €

Les choix 1 et 2 doivent de préférence s'intégrer dans une démarche d'élaboration ou de révision générale d'un PLU. Or le PLU a été récemment approuvé en juillet 2020, et il n'est pas projeté de révision à court terme.

Le choix 3 propose un diagnostic seul dont les données pourront être utilisées pour la réalisation d'un schéma complet lors d'une future révision du PLU.

Proposition de réaliser uniquement un diagnostic seul (choix 3) qui présente un moindre coût.

Approbation à l'unanimité des présents.

### Délibération : changement du nom de la « place de la mairie » en « place Claude Lafon »

Suite au décès de Claude Lafon, durant son mandat de maire, il a été décidé d'honorer son dévouement pour la commune en baptisant un lieu de cette dernière. Après discussion, il a été proposé de rebaptiser la place de la mairie par « place Claude Lafon ». Proposition de modifier cette adresse.

Approbation à l'unanimité des présents.

Une remarque est faite pour honorer la mémoire des maires précédents, notamment Alain Ramond. Une réflexion va dans ce sens avec l'idée de baptiser le stade « Alain Ramond » pour honorer son investissement.

### Questions diverses

- **Vergers partagés** : Aurore Dupuis, administrée de la commune, a contacté la municipalité pour présenter son projet de vergers partagés et demander la mise à disposition d'un terrain communal. Après réflexion, le seul terrain communal disposant des caractéristiques nécessaires pour accueillir un verger partagé et un lieu d'échange, est l'espace autour de la cabane de la chasse. Une première réunion a eu lieu le mercredi 30 juin en présence du président et du secrétaire de l'ACCA (Gabriel Bandiera, Arnaud Fauré), d'Aurore Dupuis accompagnés des futurs membres de l'association et de la municipalité. Cette réunion a permis d'échanger sur les règles à adopter pour le partage du lieu. Les plants de fruitiers seront achetés à l'association Arbre et Paysage d'Autan qui doit établir un devis. Le financement de ce projet n'a pas été prévu au

budget 2022. Une discussion à ce sujet interviendra lorsqu'un devis de plantation sera fourni.

Il est proposé d'implanter le verger sur la parcelle libre au bois Barrat. Un projet de plantation est en cours pour cette parcelle de 1 ha avec l'ONF dans le cadre du plan de Label Bas Carbone. L'ONF est en contact avec une entreprise sous-traitante de Total Energie localisée à Revel. Un devis d'environ 29 000 € a été établi par l'ONF. Il resterait à la charge de la commune 8 000 € pour les frais d'étude pour le bilan final de l'opération. Cette somme est en cours de négociation afin que la commune n'ait aucun frais à couvrir.

- **Bois Barrat** : demande d'un apiculteur pour placer des ruches. Il sera contacté pour discuter de l'emplacement et de la concurrence avec d'autres apiculteurs qui placent chaque année des ruches dans les champs de tournesol à proximité du bois.

- **Rentrée scolaire 2022** : suite à la fermeture d'une classe, les enseignantes ont réorganisé la répartition des niveaux par classe. Les PS/MS sont désormais dans une seule classe. Aussi, le poste de deuxième ATSEM est supprimé. Les enseignantes demandent à bénéficier d'une aide le matin pour seconder l'enseignante de la classe de GS/CP. La directrice de l'ALAE a proposé une nouvelle organisation du temps de travail des cinq animatrices, qui permet de dégager du temps pour la mise à disposition d'une animatrice le matin de 9 h à 12 h (Christine Lafitte le mercredi et Carla Saliati les 4 autres matinées). Concernant l'organisation des salles de classes, la directrice de l'ALAE propose de récupérer la salle de classe actuelle de Mme Pérrée pour accueillir les maternelles, afin d'accueillir les élémentaires dans la salle actuelle des maternelles plus grande. Il est décidé de donner une suite favorable à ces deux demandes.

- **Prêt du stade au rugby de Villeneuve** : le rugby de Villeneuve souhaite utiliser le terrain pour les entraînements. Ce prêt passera par une convention afin de répercuter les frais d'éclairage et autre. Il faudra prévoir le contrôle de la légionellose dans le cas où ils utilisent les douches.

## Séance du 21 juillet 2022

Pouvoirs : C. Bandiera à N. Fauré, P. Fuser à A. Mahcer

Conseillers absents excusés : A. Criado, J. Tsougas, C.

Crouzil

Secrétaire de séance : N. Fauré.

### Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022

Approbation à l'unanimité des présents.

### Délibération : arrêt de la révision allégée du PLU

La révision allégée du PLU a été actée par délibération en date du 07 février 2022, pour permettre l'évolution

de certaines habitations existantes situées en zone urbaine (U), dont le règlement graphique du PLU a fortement limité les possibilités pour des extensions et

des annexes en classant en zone agricole (A) ou naturelle et forestière (N) une très grande partie du jardin. La procédure de concertation a été menée tout au long de la démarche de révision allégée du PLU et s'achève à l'arrêt de la procédure en conseil municipal le 21 juillet 2022. Un registre à destination de la population a été ouvert le 12 mai 2022. Pendant toute la durée de la procédure, les demandes ont été recueillies sur le registre, par courrier ou courriel à la mairie et les demandes et/ou remarques ont été collectées dans le registre.

Après présentation du bilan de la concertation, proposition :

- d'approuver le bilan de la concertation,
- d'arrêter le projet de révision « allégée » du PLU,
- de soumettre ce projet de révision « allégée » à l'examen conjoint des personnes publiques associées et consultées.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Délibération : Personnel communal-mise en place des autorisations spéciales d'absence**

Présentation du projet de règlement pour les autorisations d'absences des employés municipaux qui a reçu un avis favorable du comité technique intercommunal du centre de gestion du 05 juillet 2022.

Proposition de la mise en place du règlement à compter du 01 août 2022.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Délibération : Personnel communal-mise en place du compte épargne temps (CET)**

Présentation du dispositif de compte épargne temps des employés municipaux qui a reçu un avis favorable du comité technique intercommunal du centre de gestion du 05 juillet 2022.

Ce compte permet d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. Il est ouvert de droit et sur leur demande aux fonctionnaires titulaires et aux agents

contractuels de droit public, qu'ils occupent un emploi à temps complet ou un ou plusieurs emplois à temps non complet.

Le compte épargne-temps peut être utilisé sans limitation de durée.

Proposition de la mise en place du compte épargne temps.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Délibération : Personnel communal - création d'un poste d'adjoint d'animation de 25h53 (25.89) - Suppression du poste de 24h**

Suite à une fermeture de classe, le poste d'ATSEM occupé par Clélia Santangelo depuis le 1er octobre 2021, a été supprimé. Un seul poste d'ATSEM est conservé pour la classe de PS/MS. Pour la classe de GS/CP, il est convenu de mettre à disposition Carla Saliati afin d'aider l'enseignante sur les apprentissages du matin.

Le temps de travail de Carla Saliati sur un poste d'adjoint d'animation à l'ALAE pour un temps de travail annualisé de 24h doit donc évoluer au 1er septembre 2022.

Proposition de créer un poste d'adjoint d'animation de 25h53 (25,89) et de supprimer le poste d'adjoint d'animation de 24h.

Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Règlement intérieur ALAE et cantine**

Présentation du règlement de l'ALAE et des modifications mineures.

Approbation à l'unanimité des présents.

## Séance du 24 octobre 2022

Pouvoirs : J. Tsougas à N. Fauré, Y. Pradel à S. Gasc

Conseillers absents excusés : A. Criado, P. Fuser.

Secrétaire de séance : N. Fauré.

Pouvoirs : C. Donnadiou à N. Fauré

Conseillers absents excusés : A. Criado, P. Fuser, Y. Pradel

Secrétaire de séance : N. Fauré.

#### **Délibération : Taxe d'aménagement – règles de reversement entre les communes et Terres du Lauragais**

Monsieur le Maire rappelle l'article 109 de la loi de finances pour 2022, qui prévoit qu'à compter du 1er janvier 2022, les communes ont l'obligation de reverser à leur intercommunalité tout ou partie de leur taxe d'aménagement selon des modalités de partage décrites dans le cadre d'une convention de reversement de fiscalité et adoptée par délibérations concordantes de l'intercommunalité et des communes.

Monsieur Le Maire rappelle qu'une délibération (délib n° 2022-138) a été prise le 27 septembre 2022 par Terres du Lauragais, pour conventionner avec les communes qui possèdent sur leur territoire une zone d'activité publique et, ou privée afin que 100% de la taxe d'aménagement générée sur ces zones soit reversée à l'intercommunalité. Les communes non ciblées par cette délibération et ces nouvelles modalités mise en œuvre en 2022, comme Montesquieu-Lauragais, ne seront pas concernées par une réversion de la Taxe d'aménagement à l'intercommunalité en 2023.

Afin de pérenniser les modalités de reversement déjà existantes pour l'exercice 2023, il est précisé que les délibérations fixant les modalités de reversement de la taxe d'aménagement entre la communauté de communes et les communes prises en 2022 sont reconduites pour l'exercice 2023.

En parallèle, un débat sera mené en 2023 sur d'éventuelles nouvelles modalités de reversement de la taxe d'aménagement qui pourrait être instaurées par la communauté de communes sur le premier semestre 2023 avec une application pour l'année 2024.

Monsieur le Maire propose :

- de reconduire les modalités de reversement déjà existantes en 2022 sur l'exercice 2023.
- de participer au débat sur d'éventuelles nouvelles modalités de reversement de la taxe d'aménagement qui pourraient être instaurées par la communauté de communes sur le premier semestre 2023 avec une application pour l'année 2024.

Approbation à l'unanimité des présents

#### **Délibération : modification des statuts de Terres du Lauragais**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération N°DL2022\_121 du 27 septembre 2022 par laquelle l'organe délibérant de la communauté de communes des Terres du Lauragais a approuvé la modification des statuts.

Approbation à l'unanimité des présents

#### **Délibération : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité**

La fin des tarifs réglementés de vente d'électricité a conduit le syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne (SDEHG) à organiser en 2016 un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour les puissances supérieures à 36WA. Le groupement en cours, composé d'un accord-cadre et d'un marché subséquent, prendra fin le 31 décembre 2022. Le SDEHG doit donc renouveler ce groupement d'achat.

Tout d'abord, ce groupement intégrera :

- les puissances supérieures à 36 KVA (ex-tarifs jaunes et verts)
- et pour la première fois depuis la constitution du groupement, les puissances inférieures ou égales à 36 KVA (ex-tarifs bleus)

Chaque adhérent au groupement ne consommera que l'électricité correspondant à ses besoins propres, sur la

base des prix qui seront négociés dans l'appel d'offres global.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération. Approbation à l'unanimité des présents.

#### **Délibération : renouvellement du marché de portage de repas à domicile avec le CCAS de Villefranche-de-Lauragais**

La commune de Montesquieu-Lauragais a signé, le 21 décembre 2020, une convention avec le CCAS de Villefranche-de-Lauragais pour la mise en place d'une prestation de portage de repas à domicile. Cette prestation s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans et dont l'état de santé ou la perte d'autonomie nécessitent la mise en place d'une prestation de cette nature. Les repas sont facturés directement aux bénéficiaires (7€ le midi et 6.50€ le soir).

Le marché public liant le CCAS de Villefranche de Lauragais et le prestataire Occitanie Restauration concernant le service de portage de repas à domicile arrive à son terme le 31 août 2022. Le tarif unitaire du repas du nouveau marché public sera facturé au CCAS 1€ plus cher que le marché précédent.

Le choix politique des administrateurs du CCAS est d'absorber une partie de cette augmentation afin de ne pas la répercuter entièrement sur les bénéficiaires, qu'ils soient Villefranchois ou de communes extérieures comme la nôtre.

Les bénéficiaires vont néanmoins recevoir un courrier les informant qu'une augmentation de 0.50€ aura lieu à compter du 1er septembre 2022.

Jusqu'à présent, aucune indemnité n'était réclamée pour la mise à disposition de ce service. Ceci ne changera pas dans la nouvelle convention. Cependant, les bénéficiaires ont la possibilité de résilier la livraison de repas, sans préavis et sans pénalité financière, en cas de situations imposées par l'urgence (hospitalisation, entrée en EHPAD, etc.). Le CCAS a quant à lui un préavis de 3 jours pour informer le prestataire des annulations de repas. Ces repas sont donc facturés au CCAS. La prise en charge des repas annulés ne sera plus faite par le CCAS de Villefranche pour les bénéficiaires des communes extérieures mais sera refacturée à leur commune de résidence dès le 1er septembre 2022.

Actuellement, la commune compte quatre bénéficiaires.

M. le Maire propose de renouveler ce service.

Approbation à l'unanimité des présents

### Délibération : mise en concurrence organisée par le CDG31 relative à la protection sociale complémentaire

Le CDG31 souhaite engager une mise en concurrence visant à la mise en place de contrats collectifs relatifs à une couverture en Santé et à une couverture en Prévoyance, toutes deux à effet au 1er janvier 2024.

Les collectivités et établissements publics territoriaux du département sont donc sollicités afin de s'associer à cette mise en concurrence, dans l'objectif d'obtenir par effet de mutualisation des conditions de couverture plus favorables pour les agents, tant sur le plan des risques couverts que sur le plan des cotisations.

Cette mise en concurrence est un accompagnement des collectivités territoriales qui devront obligatoirement participer envers leurs agents à la couverture en Prévoyance, au 1er janvier 2025, et à la couverture en Santé, au 1er janvier 2026.

Les conventions de participation obtenues après mise en concurrence seront présentées aux collectivités et établissements publics qui auront participé à la mise en

concurrence. Ceux-ci décideront, au vu des résultats, d'y adhérer ou pas. Par contre, les collectivités et établissements publics qui n'auront pas participé à la mise en concurrence, ne pourront adhérer aux conventions de participation qu'après accord des mutuelles attributaires.

M. le Maire propose de participer à cette mise en concurrence.

Approbation à l'unanimité des présents

### Convention de mise à disposition du stade avec l'ESV Rugby

Le club de rugby de Villeneuve, l'ESV Rugby, a sollicité la commune pour l'utilisation du stade les vendredis soirs pour les entraînements pour l'année 2022-2023.

M. le Maire propose la signature d'une convention de mise à disposition du stade à l'ESV Rugby.

La convention doit préciser une tarification prenant en compte le coût de l'éclairage du stade et de l'eau chaude des sanitaires.

Approbation à l'unanimité des présents

## Cérémonie de la Victoire et de la Paix du 11 novembre 1918

Entouré des Habitants de Montesquieu-Lauragais et d'élus du conseil municipal, les enfants ont pu effectuer un portage de gerbe.

M. le Maire a donné lecture du message de la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées.

« Souvenons-nous de leur bravoure et de leur sacrifice. Commémorons ces soldats dont les noms doivent rester gravés dans nos mémoires comme ils le sont sur nos monuments aux morts, dans les villes et les villages de France. Souvenons-nous des soldats venus d'Afrique, du Pacifique des Amériques et d'Asie défendre avec nous la liberté sur une terre qu'ils ne connaissaient pas »

M. le Maire, Rani MAHCER a remercié chaleureusement tous les participants

### Contexte Historique :

La France commémore le jour anniversaire de l'Armistice signée le 11 novembre 1918 et rend hommage à tous les morts pour la France.

De la capitale aux frontières de l'Empire, de 1914 à 1918, tous les hommes dans la force de l'âge ont été mobilisés dans un conflit si meurtrier qu'il garde encore aujourd'hui le nom de « Grande Guerre ». Cette guerre fut totale : plus de 70 pays ont participé et 70 millions de soldats ont été mobilisés, dont 10 millions sont morts. Depuis un siècle, la France souhaite perpétuer la mémoire de ce conflit



et rend hommage, chaque 11 novembre, à ses soldats morts pour la France.

Si la date du 11 novembre est aujourd'hui devenue un jour de mémoire, c'est aussi la mémoire d'un jour, celui de l'Armistice de 1918 qui mit fin aux combats de la Première Guerre mondiale.

## Inauguration de l'école MARIUS IZAR

Le samedi 24 septembre, nous avons eu le plaisir d'inaugurer l'agrandissement et la restauration de l'école communale datant de 1887. Cette dernière portera désormais le nom de **Marius IZAR**, l'ancien boulanger du Vieux Four.



Après l'écoute de chants préparés par les écoliers et leurs enseignantes, le Maire est revenu sur le choix par le conseil municipal, à l'issue d'un processus mené entre 2015 et 2017, de procéder à la rénovation et l'extension (rachat du Vieux Four pour 268 000€) de l'école du village plutôt qu'à la construction d'un nouvel établissement.

Les travaux d'extension ont été réalisés entre 2018 et 2019 pour un montant global avoisinant les 2.6 millions d'euros (avec participation de l'État et du Conseil Départemental). À ce titre, la Conseillère départementale, Florence SIORAT, a notamment salué l'engagement environnemental de ce projet par le choix de privilégier l'éclairage naturel des salles grâce à des puits de lumière ou encore l'installation d'une chaudière à bois et de panneaux photovoltaïques.



Les élèves, l'équipe enseignante et les agents municipaux ont pris possession des locaux en 2020 mais l'arrivée de la Covid-19 a retardé son inauguration. Nous avons eu une pensée pour notre ancien Maire, Claude LAFON, qui a mené à bien ce projet et qui aurait dû présider cette manifestation.

Après la traditionnelle découpe du ruban tricolore et le dévoilement des deux plaques, les personnes



présentes ont été invitées à un vin d'honneur sous le préau. À cette occasion, elles ont pu découvrir une exposition photos retraçant les élèves de Montesquieu-Lauragais de 1920 à nos jours. Petits et grands avaient tout le loisir de se reconnaître sur les nombreuses photos de classes.



## Inauguration de la Place CLAUDE LAFON



A l'occasion de la fête locale, le dimanche 24 juillet, **la Place de la Mairie a été rebaptisé Place Claude LAFON**. La famille de l'ancien Maire, les habitants de la commune, les maires des communes voisines, des représentants des autorités locales tels qu'Emilienne Poumirol, sénatrice, le député Laurent Esquet-Goxes, la conseillère départementale, Florence Siorat, des représentants du SDIS31 ont été invité à participer



à cet évènement. Cette inauguration a été suivi par un vin d'honneur donné sur cette même place.

Ce fut l'occasion de se réunir pour honorer la mémoire de Claude qui nous a quitté le 11 Octobre 2021, laissant vide, son siège de maire qu'il occupait depuis 14 longues années. Il a mené ses fonctions de maire avec un grand dévouement pour la préservation du cadre de vie de notre charmant village auquel il était fortement attaché.



## Animation « Jeux de société »

Le samedi 15 octobre 2022 de 10h à 12h, la mairie de Montesquieu a accueilli « O maître du jeu », une boutique de jeux à Lanta, pour une animation « jeux de société ». Cette dernière a été proposée grâce au partenariat avec Terres du Lauragais dans le cadre du contrat territoire lecture.

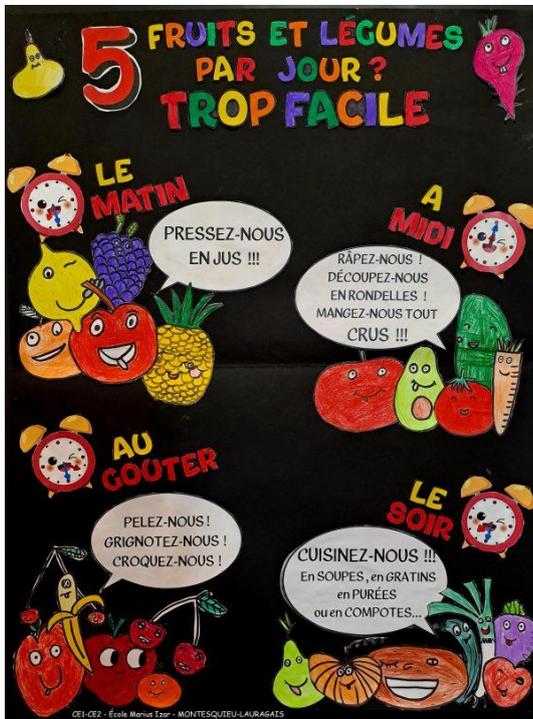
Petits et grands ont pu découvrir de nouveaux jeux de société : jeux d'adresse, jeux de réflexions, jeux de cartes et bien d'autres encore étaient disponibles.

**Cette parenthèse, hors des écrans, a été très appréciée par les participants.**

Les parents accompagnants se sont vite pris au jeu et ont également profité de ce temps d'échange.

Compte tenu du succès de cette manifestation, 2 nouvelles sessions seront prévues en 2023.

Lors de ces prochaines animations si vous êtes âgés de 1 à 99 ans, avec ou sans enfant, vous serez invité à partager un moment d'échange intergénérationnel.



## École

► Lauréat du concours « J'en mange 5 ! »

**Bravo à la classe CE1 – CE2 de Mme PERRÉE !** qui a remporté le 1<sup>er</sup> prix du concours « J'en mange 5 ! », parmi les 496 classes participantes.

Ils recevront un lot qui comprend du matériel informatique d'une valeur de 500 € HT, des jeux de société sur le thème des fruits et légumes, l'édition en 3 exemplaires de leur réalisation au format affiche sur papier glacé, et un magazine sur le thème des fruits et légumes pour chaque élève de la classe.

► Coût du chauffage

Depuis la rénovation du groupe scolaire, les bâtiments scolaires sont chauffés par une chaudière à granules. Avec la crise énergétique que nous traversons, l'augmentation conséquente du coût des granules n'épargne pas les collectivités. **Le prix est passé de 319 €/tonne à 745 €/tonne.**

## Station d'épuration : mise en service

**La nouvelle station d'épuration de Montesquieu-Lauragais est en phase de mise en service depuis le jeudi 1er décembre.**

L'ancienne station est déconnectée et les eaux usées sont dirigées vers la nouvelle via le poste de refoulement située dans l'enceinte de l'ancienne station d'épuration.

Cette phase de mise en route permet le réglage de certains ouvrages et constitue une période de transition pour une prise en main par les agents d'exploitation de Réseau31.

Les plantations sur le site de la nouvelle station d'épuration ont été réalisées courant décembre. La démolition de l'ancienne station et la remise en état du site sont prévus pour janvier 2023.



## PLU – révision allégée : enquête publique

**L'enquête publique concernant la procédure de révision allégée du PLU s'est déroulée du 28 novembre 2022 au 13 décembre 2022.**

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours, à compter de la clôture de l'enquête, pour remettre le dossier d'enquête, le registre et les pièces annexées, ainsi que son rapport et ses conclusions motivées au maire.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public sur le site Internet de l'enquête et sur support papier, pendant un an en mairie, à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'approbation de la révision allégée pourra intervenir courant premier trimestre 2023 en fonction des conclusions du commissaire enquêteur.

## Entretien du cimetière



Les propriétaires ou les ayants-droits d'une concession sont tenus de maintenir la tombe en bon état. C'est à dire de garantir l'étanchéité du caveau, nettoyer la pierre tombale, prendre soin des plantes, rénover la sculpture... Tous les aménagements et les travaux sont à leurs frais. Ils peuvent réaliser eux-mêmes le nettoyage du tombeau ou le confier à des professionnels.

Sauf cas d'abandon, la restauration et l'entretien général des concessions sont à la charge des concessionnaires qui doivent les maintenir en bon état de propreté, de conservation et de solidité.

Il arrive en effet que la réhabilitation périodique du caveau familial ne soit pas respectée. Éloignés de la commune, les membres de la famille laissent le lieu à l'abandon. Rares sont ceux qui désherbent les alentours. Faute de rénovation, certains monuments tombent en ruine, or, l'état de délabrement d'une tombe peut provoquer des conséquences importantes. Des démarches administratives visant à reprendre la concession peuvent également être lancées par la commune, si l'état d'abandon du tombeau est constaté à la suite de la descente sur terrain du maire.

**Une commission réunissant des membres du conseil municipal et des habitants de Montesquieu-Lauragais a été créée afin d'entamer la démarche de rétrocession des tombes abandonnées. Il s'agit d'une lourde procédure. Afin de mieux identifier les tombes à l'abandon, il a été décidé de réduire l'entretien du cimetière uniquement aux éléments règlementaires conformément à l'article L2213-9 du code général des collectivités territoriales**



### Que dit la loi ?

- L'article L2213-9 du code général des collectivités territoriales « sont soumis au pouvoir du maire le maintien de l'ordre et la décence dans les cimetières » :

- L'article R2223-12 du Code général des collectivités territoriales stipule que la reprise de concession concerne uniquement les monuments funéraires qui ont plus de trente ans et qui sont laissés à l'abandon. En d'autres termes, leurs propriétaires ne se sont pas manifestés sur place pour entretenir les lieux.

- L'article L2223-17 du Code général des collectivités territoriales précise que le maire peut statuer l'état d'abandon de la tombe par procès-verbal.

Il revient donc aux concessionnaires ou à leurs familles de régulièrement faire le point sur l'état du monument funéraire. Ce point ne doit pas être négligé ; en vertu de l'article L2223-17 du code général des collectivités territoriales, une concession abandonnée peut être reprise par la mairie après constat officiel de l'abandon et au terme d'une démarche administrative.

## Projet d'extinction de l'éclairage public

Face à la flambée du prix de l'énergie, notre commune, comme toutes les collectivités, doit prendre des mesures pour réduire sa consommation d'électricité en favorisant la sobriété énergétique. Il n'y a pas d'alternative à la sobriété énergétique, elle est nécessaire.

Il est avéré que l'éclairage public représente 40% à 60% de la consommation d'électricité d'une collectivité d'où l'intérêt d'envisager l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit quand les besoins humains sont quasi nuls.

De plus en plus de communes ont mis en place l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit.

En 2018, selon les estimations, plus de 12000 communes avaient déjà opté pour une extinction partielle ou complète de leur éclairage en milieu de nuit afin de limiter les gaspillages énergétiques et affecter les fonds publics ainsi économisés à des dépenses plus judicieuses.

Quelle est l'utilité du service rendu par l'éclairage public à partir d'une certaine heure par rapport à son coût ? Le coût de fonctionnement de l'éclairage public est constant alors que l'intérêt du service qu'il rend varie suivant les plages horaires de fonctionnement.

Dans une démarche d'économie d'énergie et de maîtrise des dépenses publiques **nous envisageons**

**donc de procéder à l'extinction de l'éclairage public au milieu de la nuit au cours de l'année 2023 pour une phase expérimentale** après l'étude technique que doit réaliser le Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne (SDEHG)



**Cette expérimentation ne concernera pas le lieu-dit Barrelis et les carrefours de la D16 En Serny et Négra comme convenu avec le pool routier du Conseil Départemental.**

Pour maximiser l'efficacité de l'extinction, l'éclairage doit être éteint le plus tôt possible et rallumé le plus tard possible. Quand l'expérimentation sera mise en place, la plage horaire concernée sera la tranche de minuit à 6H00.

Pour conclure, si cette démarche n'est pas une solution miracle, c'est une mesure de bon sens : pourquoi éclairer quand il n'y a personne dans les rues ?

## Site internet et communication

La communication des informations municipales est recentrée sur le site internet de la mairie.

L'expérimentation de l'application « My city pocket » téléchargeable sur smartphone n'étant pas concluante au vu du nombre de téléchargement, il a été décidé d'arrêter cette prestation.

Nous vous invitons à avoir le réflexe « Site internet ». Vous y retrouverez toutes les informations de la commune :

- horaires de la mairie et du point Poste
- évènements : mairie, associations
- conseils municipaux : dates, délibérations, procès-verbal
- urbanisme : PLU
- école : menu de la cantine, plannig de l'ALAE
- autres ....

[www.mairie-montesquieu-lauragais.fr](http://www.mairie-montesquieu-lauragais.fr)



## Maison France Services, pour vos démarches du quotidien

France Services permet à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles.

Vous pouvez effectuer vos démarches du quotidien en lien avec **9 opérateurs nationaux** : Pôle Emploi, Caisse nationale des allocations familiales, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale d'assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, Ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques et la Poste.

### Les animatrices sont formées pour :

- Vous accompagner dans les démarches administratives quotidiennes, répondre à vos questions et apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle ;
- Vous aider dans les démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs ci-dessus, ouverture de droits, simulation d'allocations, demande de documents en ligne, etc.) ;
- Résoudre vos situations les plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux France Services mais aussi plus près de la Maison des solidarités, du conseil départemental, les centres communaux d'action sociale ;
- Vous mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs). La France Services c'est aussi un lieu ressource grâce aux pôles de documentation qui sont à votre disposition.

## On vous accueille et on vous accompagne !

La France Services, c'est la possibilité dans un même lieu d'obtenir des informations, d'effectuer des démarches en ligne ou de rencontrer un professionnel :



### Contactez-nous !

**France Services Terres du Lauragais**  
**Pôle de proximité Le Cocagne**  
 4 avenue de Saint-Léon 31560 Nailloux

**Lundi** : 13h30-17h.

**Mardi** : 13h30-17h.

**Mercredi** : 8h30-12h et 13h30-17h.

**Jeudi** : 13h30-17h.

**Vendredi** : 8h30-12h et 13h30-17h.

**Vous pouvez joindre le service au :**

[05 34 66 91 64](tel:0534669164)

[franceservices.sud@terres-du-lauragais.fr](mailto:franceservices.sud@terres-du-lauragais.fr)

# Une commune, un passé, une histoire...

## Le crash d'un avion à Montesquieu-Lauragais

Nous sommes au début de la seconde guerre mondiale, toutes les forces françaises sont mobilisées.

**Samedi 15 juin 1940 : le BLOCH 131 immatriculé 13-E233 s'écrase à En Serny dans le champ de Montcal près de la ferme de la Jeanbernade.**



Composition de l'équipage :

- Sergent Pierre Le Hemounet : **pilote**
- S/Lieutenant Paul Jules Henri Saint-Martin : **observateur**
- Aspirant Bouisson : **observateur**
- Sergent Maurice Eugène Père : **Mitrailleur**

Parti du centre d'instruction de Toulouse-Francazal pour une mission d'entraînement au bombardement, il semblerait qu'après une erreur de pilotage ainsi qu'une météo défavorable, l'avion touche le sol.

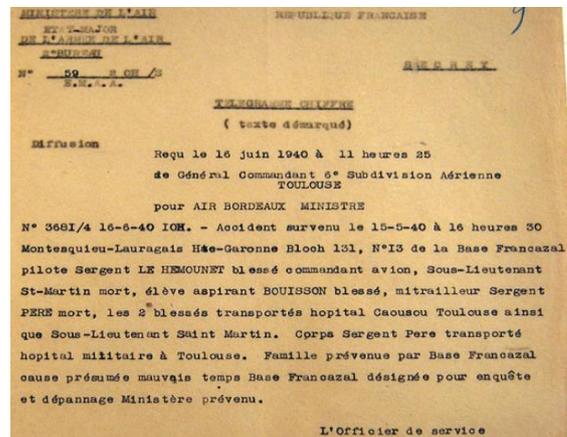
Volant à basse altitude avec une mauvaise visibilité, l'appareil s'est ensuite écrasé.

Celui-ci ne s'est pas désintégré, ce qui explique la relative chance de deux membres d'en survivre.

Seulement 2 membres de l'équipage en réchapperont, le pilote ainsi que l'aspirant observateur.



Photo de l'épave retrouvée



Rapport d'accident - Juin 1940

Nous découvrons que l'un d'entre eux était une personnalité politique connue : le sous-lieutenant Paul Saint Martin était né le 4 Septembre 1901 à Simorre dans le Gers, il fut membre d'un partie politique et Député du Gers dans la circonscription de Mirande (32) de 1936 à 1940.

Initialement affecté à « la mobilisation à l'aérostation », il disparaît donc en Service Aérien Commandé. La dépêche du midi s'en fait l'écho.



## Le comité des fêtes



Après 2 années de silence, le parc de la mairie a repris vie pour la fête de la Saint Jacques. Une édition 2022 particulièrement réussie qui nous a permis de nous retrouver, habitantes et habitants de Montesquieu dans une ambiance familiale et festive autour du marronnier.

La belle équipe du comité des fêtes avait prévu un programme varié avec, soirée tapas karaoké *pour le vendredi* où petits et grands ont pu exercer leurs talents.

Les animations du samedi après-midi ont été particulièrement appréciées avec des jeux pour les enfants. La soirée s'est prolongée les grillades et la soirée musicale.

Le dimanche matin a démarré par la messe, la cérémonie du monument aux morts et en conclusion, l'inauguration, par la municipalité la place Claude Lafon. Enfin le dimanche soir nous avons pu déguster le repas « maison » devant le cabaret par la troupe des Demoiselles.

Le feu d'artifice ayant été annulé, nous avons choisi avec la mairie de le déplacer en hiver, ce qui a été le prétexte à l'organisation d'une journée en collaboration avec l'APE et l'ATP. Des jeux pour les enfants ont été proposés l'après-midi. Le feu d'artifice hivernal a été très apprécié ainsi que le vin chaud. S'en est suivie la soirée tartiflette karaoké dans une ambiance déchaînée.

Merci à toute équipe du comité des fêtes qui s'investit toute l'année !



## Briqu'A Brass



Briqu'à Brass a ouvert l'année scolaire avec un apéro concert le 19 novembre, cela a été l'occasion pour les petits et les grands de se déhancher au rythme des rock n roll, des cha-cha et des Madison, un grand merci à nos spectateurs toujours au rendez-vous !

Pour l'année à venir, on se retrouve bien sûr pour le cassoulet concert le 11 mars et la guinguette le 03 juin, à vos agendas !

## Les Orgues de Barbarie



Le festival s'est déroulé les 16 et 17 septembre 2022 sous un magnifique soleil.

L'affiche du festival a été conçue par Thomas Chatenié que nous remercions, ainsi que Mme Chatenié pour le dessin.

Afin de loger ceux qui le souhaitaient, et comme le veut la tradition, nous avons fait appel à des « logeurs bénévoles » de la commune. Nous tenons à les remercier très chaleureusement pour leur aide et leur disponibilité.

Nous avons accueilli une quarantaine de festivaliers, originaires de différentes régions de France, pour animer notre beau village.

Vous avez pu découvrir durant le festival, en franchissant l'entrée de la cour du château, une conteuse qui enchantait petits et grands qui ont pu aussi « faire du manège d'antan ».

Dans l'église, chacun a pu assister à un concert d'Orgue de Barbarie.

Le rez de chaussée de la mairie accueillait une exposition d'orgues et de musique mécanique.

Enfin un grand merci à tous les bénévoles pour leurs implications à tous niveaux afin que ce festival soit une réussite.



*Toute l'équipe du Festival vous souhaite une bonne et heureuse année 2023.*

## Les Amis du Thé Dansant

L'association montesquirienne « Les Amis du Thé Dansant » a le plaisir de vous inviter aux prochains Thés Dansants organisés en 2023 :

- dimanche 22 janvier avec l'orchestre MADISON ;
- dimanche 12 février, avec l'orchestre T'DANSANT ;
- dimanche 19 mars avec l'orchestre ACCORD MAJEUR ;
- dimanche 16 avril avec l'orchestre Benoit RENAILLE.

Les Thés Dansants ont lieu dans la Salle des Fêtes du village, de 14H 30 à 18H 30 avec une pause vers 16H 30 au cours de laquelle vous serez offerts la

traditionnelle assiette gourmande, composée en majorité de pâtisseries « maison » réalisées par les bénévoles de l'association et une boisson chaude (café ou thé).

Pour ce premier semestre 2023, vous l'avez remarqué, la programmation est particulièrement intéressante et variée ; de plus, actuellement, il n'y a plus de contrôle du pass sanitaire et l'on peut danser comme avant, sans le masque. Aussi nous espérons que vous serez nombreux à nous rejoindre ; le meilleur accueil vous sera réservé.



Les danseurs dans la Salle des Fêtes (image d'archive)

Renseignements : Christine (06 63 43 51 90) ou Reine (06 38 62 51 21)

## Gymnastique Montesquirienne



L'association Gymnastique Montesquirienne, a effectué sa rentrée avec un nombre d'adhérent.es stable (50 adultes et 25 enfants). Les quelques départs ont été compensés par l'arrivée de nouvelles recrues et nous avons fait plus ample connaissance autour d'un apéritif dinatoire fort sympathique.

Nous vous rappelons les horaires et les tarifs pour cette année.

### Horaires des cours et tarifs :

- Lundi : 18h30 et 19h30 pour la gym cardio
- Mardi : 10h30 pour la gym douce et la gym nature en alternance
- Jeudi : 17h30 et 18h30 pour la gym douce et 19h30 pour la gym cardio.
- Mardi : 16h30-17h30 et 17h30-18h30 : gym "enfants" (selon, l'âge)

Les tarifs de cette année, votés en assemblée générale en janvier, sont :

- 165 euros pour un adulte (qui donne accès à tous les cours)
- 126 euros pour un enfant.

Vous pouvez nous nous contacter par message à notre adresse électronique :

[gymnastique.montesquieu@laposte.net](mailto:gymnastique.montesquieu@laposte.net)

*Nous proposons un premier cours d'essai gratuit. N'hésitez pas à en profiter !*

Notre assemblée générale annuelle aura lieu le 19 janvier 2023

### Le bureau

**Sophie Cheloudtchenko** (présidente)

**Sarah Mahcer** (trésorière)

**Bernard Thon** (secrétaire)

*Et notre professeure : Brigitte Génolini*

## Association des parents d'élèves



Contact : [ape.mtq@gmail.com](mailto:ape.mtq@gmail.com)

L'association des Parents d'élèves a repris ses activités avec la nouvelle année scolaire.

Nous avons ainsi commencé cette année avec un

**goûter/apéro qui s'est tenu le mardi 20 septembre** sur la place de la mairie. Cette manifestation avait pour objectif de se retrouver et de faire connaître l'APE aux nouveaux parents.

Nous avons ensuite enchainé avec le **goûter d'Halloween le lundi 30 octobre**, toujours sur la place de la mairie. Nous avons proposé aux parents et enfants de se réunir autour de crêpes, gâteaux, vin chaud ... avant que les enfants ne partent déambuler dans le village à la recherche de bonbons. Lors de cet après-midi, nous avons également proposé un stand maquillage et coloriage.

Le **vendredi 9 décembre** a eu lieu la **fête de Noël**. Cette fête organisée en collaboration avec l'école et l'ALAE a été l'occasion d'écouter les chants des enfants avec les enseignantes comme cheffes d'orchestre, de découvrir la vente de magnifiques objets réalisés par les enfants sous la direction des animatrices de l'ALAE. Les parents ont pu se réunir autour des marrons chauds offert par Christian Crouzil et la buvette tenue par l'APE.

Enfin, nous avons clôturé l'année avec une **après-midi jeux** qui s'est tenu dans le parc de la mairie **le samedi 17 décembre**: Cette manifestation a été organisée en collaboration avec l'association ATP et le comité des fêtes. Les enfants ont pu profiter de structures gonflables et de jeux en bois et s'exercer ou découvrir l'activité Tennis avec l'ATP. Cette après-midi s'est terminée par un feu d'artifice, un apéritif et un repas « tartiflette » proposés par le comité des fêtes.

## Association de Danse SD SWING



L'Association SD SWING a démarré la saison 2022-2023 de la meilleure façon, puisque de nouveaux danseurs sont venus grossir ses rangs, soit 25 danseurs de plus, en grande partie grâce au « bouche à oreille ». À tel point qu'un cours supplémentaire de salsa a été ajouté le mercredi, de 18h à 19h pour les débutants. Soit un effectif total de 70 élèves sur les cinq cours, ce qui est un résultat plutôt encourageant après 11 années de pratique en cours des danses

rock, swing et latino.

Une soirée dansante a eu lieu le 8 octobre, mais la soirée du 26 novembre a dû être annulée ! C'est donc en 2023 que nous nous retrouverons sur la piste de danse, ouverte rappelons-le à tous les danseurs de Montesquieu. De même aux non danseurs souhaitant écouter nos musiques, voir évoluer les danseurs en couple, ou simplement boire un verre et discuter au bord de la piste.

Les dates de nos soirées ayant été décidées dernièrement, nous vous proposons de les noter d'ores et déjà afin de ne rien manquer l'année prochaine : 4 février 2023 - 25 mars 2023 - 13 mai 2023 - 7 octobre 2023 - 25 novembre 2023

Et en cette fin d'année 2022, nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes de Noël et une *BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2023 !*



N'hésitez pas à nous contacter !

Site internet : [sdswing.org](http://sdswing.org)

Président : Serge 06 86 73 67 23 / secrétaire Magali : 06 52 60 19 87

[denoy.magali@sfr.fr](mailto:denoy.magali@sfr.fr) ou [denoy.serge@neuf.fr](mailto:denoy.serge@neuf.fr)

## Tennis Loisir et Enfants !

L'Association de Tennis et Ping Pong de Montesquieu continue ses activités.

Une fois par mois une session découverte et jeux tennistiques est proposée pour les enfants à partir de 5 ans. C'est gratuit !

Nous préparons de nouveaux tournois pour 2023 (dates à définir encore).

L'association est là également pour que les gens se rencontrent et que ceux qui veulent jouer puissent facilement trouver un partenaire.

La plupart des activités sont gratuites et requièrent seulement la cotisation municipale pour l'accès au terrain de tennis.

Alors, si vous souhaitez jouer et échanger quelques balles, rejoignez-nous et venez-vous amuser !



[atpmonesquieu@gmail.com](mailto:atpmonesquieu@gmail.com) - 07 60 70 95 37

## Montesquieu Sème

Nouveau collectif à Montesquieu

Lauragais centré sur la résilience alimentaire et énergétique et le respect de l'environnement.



Un premier projet est déjà lancé : la plantation d'un verger et d'une haie champêtre sur le terrain communal de Narbons, en coopération avec l'association Arbres & Paysages d'Autan.

Si le projet vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter dès à présent !

Pour la suite, un florilège d'idées : des ruches, un journal annuel, une soirée ciné/débat, des ateliers, ...

N'hésitez pas à nous rejoindre :

[montesquieu.seme@gmail.com](mailto:montesquieu.seme@gmail.com)

## País De Cocanha aux médiévales de Baziège

Dans les années '70 et '80 de nombreux pans de la culture occitane ont été collectés dans le Lauragais : contes et légendes, chants (le plus souvent en occitan), musiques... et danses traditionnelles. Des danses qui étaient plus ou moins récentes et connues en dehors du Lauragais.

### Les danses récentes

Ce sont la valse, la polka, la mazurka, la scottish, la gigue (« *Quina, quina, la menina, Quina, quina le pepin...* ») et d'autres encore qui étaient très répandues en France et en Europe. De nombreux témoins qui ont été collectés il y a une cinquantaine d'années les connaissaient et souvent ils dansaient différemment de ce qui se faisait ailleurs dans les alentours.

### Les danses populaires du Lauragais

Ces danses n'étaient connues que dans le Lauragais et chez nos voisins de la Montagne Noire, du pays toulousain ou de la plaine carcassonnaise : la ronde du tuilier, le *ramelet*, le *branle*, le *violet* et le *reviolet*, les *farandoles*, la *bufatière* (« *e bufa-z-i al chol...* »), le *borrilh*, le *rigaudon*, l'*auvergnate*, *diga Janeta*, l'*ingrate* jeune bergère, etc. ces danses étaient plus anciennes et après la guerre de '14 elles commencèrent à disparaître.

### À chacun sa danse

Jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle, les danses de chacun dépendaient de l'appartenance sociale. C'est ainsi que pour les fêtes locales les métayers organisaient un bal dans une ferme et dansaient le rigaudon... au son de la cornemuse lauragaise. Les propriétaires, eux, payaient un orchestre (piston, clarinette...) qui leur jouait au milieu du village des polkas, des scottishs, des quadrilles... des danses plutôt récentes et urbaines.

### Les chants à danser

Autre originalité : la richesse exubérante du chant à danser dans le Lauragais. Les paysans, qui ne pouvaient pas se payer un orchestre chantaient des chansons pour remplacer les instruments de musique. Quasiment toutes les danses qui ont été collectées dans le Lauragais peuvent être conduites au chant.

*Dins la annadas '70 e '80 se collectèt dins le Lauragués un fum de tròces de la cultura e de la lenga nòstras : contes e legendas, cants (mait que mait en occitan), musicas... e danças tradicionalas. De danças qu'èran mait o mens recentas e conescudas en defòra del Lauragués.*

### Las danças recentas

*Se parla aici de la valsa (rodaira), de la polcà, del quadilha, de la mazurcà, de l'escotisha, de la giga (« Quina, quina, la menina, Quina, quina le pepin... »), e d'autras qu'èran plan espendidas en França e en Euròpa. Plan de monde que siásquèon collectats i a una cinquantena d'annadas las sabían far e sovent çò que fasián èra diferent de çò que se fasiá endacòm mait a l'entorn.*

### Las danças popularas del Lauragués

*Aquestas danças èran pas conescudas qu'apr'aici dins le Lauragués e shels nòstres vesins de la Montanha Negra, del País Tolosenc, o del País Bas : la ronda del teulièr, le ramelet, le branle, le violet e le reviolet, las farandòlas, la bufatière (« e bufa-z-i al chol... »), le borrilh, le rigaudon, l'auvernassa, diga Janeta, l'ingrata pastorela, etc. Aquestas danças èran mait anciènas, e aprèp la guèrra de '14 comencèon de desaparéisser.*

### Cadun aviá la siu

*Jincas al debut del sègle XXen, cadun avián sas danças, en foncion de son apartenècia sociala. Es atal que per las vòtas le paure monde avián son bal dins una bòrda e dançavan le rigaudon... al son de la bodega. Les propietaris, elis, se pagavan un orquèstra (piston, clarineta...) al mièg del vilatge que li jogava polcà, escotishes, quadilhas... de danças mait recentas e gaireben de la vila.*

### Les cants a dançar

*Aquí quicòm mait d'original : les cants a dançar, qu'èran plan plan nombroses dins le Lauragués. Les païsans, que se podían pas totjorn pagar un orquèstra, cantavan de cançons per remplaçar les intruments. Gaireben totas las danças que son estadas collectadas dins le Lauragués se pòdon menar al cant.*



L. Danso del Teouli (Leur agais) vers 1835 à gauche joueur de tambourin  
*Illustration: Le Toli*

La ronde du tuilier (document de l'association tarnaise  
 CORDAE/La Talvera)

La ronda del teulièr (document de l'associacion tarnesa  
 CORDAE/La Talvera)

### Cours d'occitan

**Caraman** : tous les 2èmes et 4èmes lundis du mois, à 18h  
 à la Maison des Associations, 4 rue du Temple

**Villefranche** : tous les 2èmes et 4èmes mardis du mois à  
 18h30 à l'Ancienne Perception, square du Général de  
 Gaulle

**Renseignements : 07 61 55 67 38**

### Danses traditionnelles

Une séance de répétitions par mois : à Caraman, à la  
 salle de danse de la Maison des Associations, 4 rue du  
 Temple, le vendredi de 14h à 16h30.

Ouvert gratuitement aux personnes intéressées pour la  
 saison 2022-23.

**rochains cours : 13 janvier, 17 février, 24 mars, 14 avril,  
 6 mai et 23 juin.**

**enseignements : 07 61 55 67 38**

## AGENDA DES MANIFESTATIONS 2023

### Association du comité des fêtes :

21,22 et 23 juillet fête de la Saint Jean

2 décembre soirée à la salle des fêtes

### Association Briqu'à brass :

11 mars - cassoulet concert

3 juin - guinguette sous le marronnier

16 et 17 septembre - Déjeuner sur l'herbe à l'écluse de Négra

### Association des parents d'élèves :

Dimanche 08 janvier - vente de viennoiseries/brioche à l'occasion de  
 l'épiphanie

Samedi 18 mars - manifestation à définir

Dimanche 09 avril - journée sportive parents/enfants au stade de foot

Dimanche 21 mai - manifestation à définir

Dimanche 04 juin - vente de viennoiseries/tartes à l'occasion de la fête des  
 mères

Vendredi 30 juin - kermesse de l'école

### Association SD SWING

Les soirées 2023 : 4 février - 25 mars - 13 mai - 7 octobre - 25 novembre

### Association Thé Dansant

Les thés dansants 2023 : 22 janvier - 12 février - 19 mars - 16 mai

### Association Lumbrets

3 mars à la salle des fêtes – L'association des Lumbrets fête ses 20 ans. Apéritif  
 offert à 19h pour tous, suivi d'un bal occitan (ouvert aux habitants de  
 Montesquieu et sur invitation pour les extérieurs)

### Commémorations 2023 :

8 mai - fête de la victoire à 11h

14 juillet - fête nationale reportée au 23 juillet à 11h

11 novembre - armistice à 11h

## Passeports et Cartes d'identités

Depuis de nombreuses années la mairie n'est plus habilitée à réaliser les cartes d'identité et les passeports. **Voici la marche à suivre pour votre demande :**



1/ Sur le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) : faire une pré-demande de CNI et/ou Passeport (attention, pour les passeports, le timbre fiscal n'est valable que 6 mois). *Dans le cas où vous ne pourriez pas accéder à ce site internet, vous pouvez vous rapprocher de la mairie du lieu de rendez-vous pour obtenir un formulaire papier*



### Pièces à fournir :

- Ancien titre d'identité (si c'est pour un renouvellement après la péremption de l'ancien titre) ;
- Une photo d'identité réglementaire de moins de 6 mois ;
- Un justificatif de domicile ;
- La pré-demande.

Nous vous conseillons lors de la prise du rendez-vous, de vous faire confirmer les pièces à fournir. Selon le cas dans lequel vous vous trouvez, il y a peut-être d'autres documents à fournir.

2/ Prendre rendez-vous dans une mairie habilitée à recevoir votre demande (ATTENTION ! actuellement environ 3 mois de délai) - par téléphone ou sur internet ;

3/ Se présenter au rendez-vous avec les pièces justificatives, et le document de la pré-demande (après le rendez-vous environ 5 semaines d'attente pour la réalisation du titre).

### Coordonnées des Mairies proches et habilitées :

- AUTERIVE : 05.61.50.96.70
- CASTELNAUDARY (11) : 04.68.94.58.00
- LANTA : 05.62.18.82.00
- MAZERES (09) : 05.61.69.42.04
- MONTGISCARD : 05.34.66.75.80
- NAILLOUX : 05.62.71.96.96
- VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS : 05.61.81.60.12

D'autres mairies plus éloignées sont habilitées. Vous trouverez la liste complète à l'accueil de la mairie ou sur le site internet.

## Permanence de député de notre circonscription : Laurent Esquenet-Goxes

Ces permanences se tiendront les vendredis de 10h à 12h sur rendez-vous en Mairie au date ci-dessous.

Mail : [laurent.esquenet-goxes@assemblee-nationale.fr](mailto:laurent.esquenet-goxes@assemblee-nationale.fr)

Lanta 6/01/23

Montgiscard 3/02/23

Nailloux 03/03/23

Castanet-Tolosan 13/01/23

Saint-Orens de Gameville 10/02/23

Castanet-Tolosan 10/03/23

Labège 20/01/23

Calmont 17/02/23

## Rappel : dispositif OTV en ligne sur la plateforme servicepublic.fr

Depuis le 20 juin 2022, les usagers ont la possibilité de s'inscrire en ligne au dispositif " **Opération Tranquillité Vacances** " (OTV) via le site [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr), en utilisant un compte FranceConnect.

Ce dispositif est ouvert pour les usagers souhaitant inscrire leur résidence.

Une fois la demande de l'utilisateur validée et transmise depuis la plateforme [Servicepublic.fr](http://Servicepublic.fr) elle ne peut plus être modifiée en ligne. Pour faire modifier sa demande ou la supprimer, l'utilisateur doit alors se déplacer dans une brigade de gendarmerie.

## Déclaration de catastrophe sécheresse

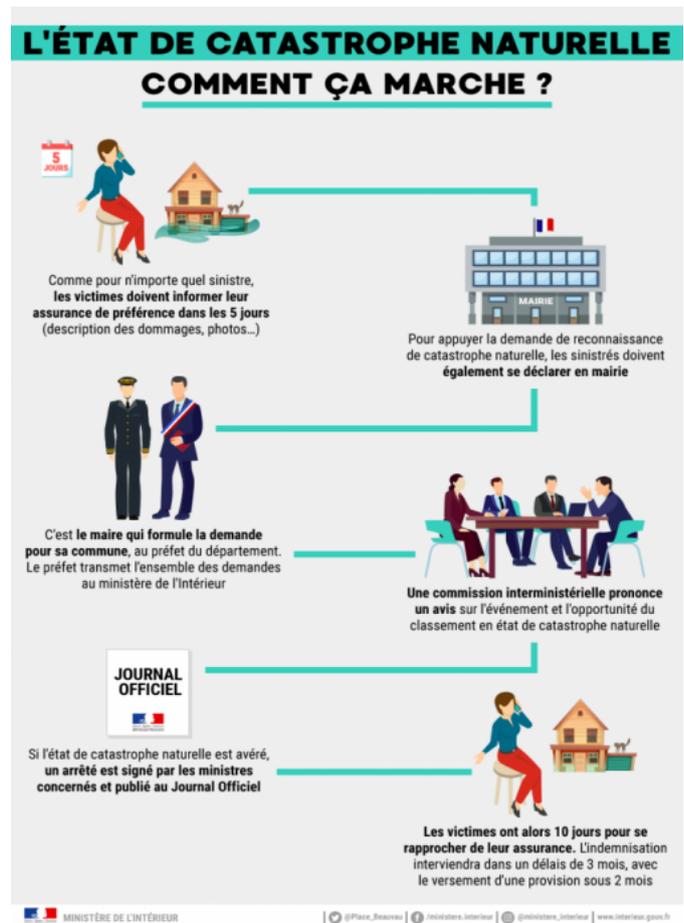
Toute victime d'un sinistre dû à la sécheresse 2022 devait se manifester auprès de la mairie **avant le 31 Décembre 2022**.

La mairie formulera la demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle relatives à l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols de l'année 2022 en janvier 2023.

Quelques mois seront nécessaires à l'État pour accepter ou non la demande.

En cas d'acceptation, il faudra attendre la publication au Journal Officiel et **la population aura alors 10 jours pour déclarer les dégâts à son assurance**.

**Nous informerons la population de cette publication.**



## État civil pour l'année 2022

### La cigogne a déposé

CÉRANDO	Jeanne Clémentine	le 19 février
LOUP	Alix Julie	le 1 mars
BOITEL	Maxime Gérard Alix	le 11 mars
BUDES DE GUÉBRIANT	Bertille Raphaëlle Clair Marie	le 16 mars
SAURRAT	Léonie	le 29 juin
LACOMBE	Tessa Rose Cléa	le 27 juillet
PERSON	Parisse	le 2 septembre

### Beaucoup de bonheur aux mariés

M. FITAN Frédéric et Mme FERRÉ Manuela	le 9 avril
M. PICCININ Hervé et Mme RAZOUS Émilie	le 23 avril
M. ÇAGIRAN Jérôme et Mme MARIO Lucie	le 7 mai
M. BOITEL Alix-Junior et Mme FUSER Aurore	le 18 juin
M. LACOMBE Quentin et Mme MAUNOURY Marine	le 22 octobre

### Ils nous ont quittés

M. Michel	LACAUD	le 21 janvier
M. Armand	AGAR	le 4 mars
Mme Rose-Marie	HORMIERE	le 21 mars
Mme Marthe	BANDIERA	le 19 mai
Mme Jacqueline	THOMAS	le 6 juillet
M. Pierre	CHARRIN	le 29 août
M. Thierry	JUSTOU	le 27 novembre
M. Marc	SALAS	le 26 décembre

## Professionnels du village



**Aménagement intérieur (conseil, conception, solutions home staging, événements)**  
- Monobulle - Juliette Lenaerts - 06.20.73.47.34  
[www.monobulle.com](http://www.monobulle.com)



**Agent général d'assurance AXA, prévoyance et patrimoine**  
Isabelle Aurat - 07.87.08.32.66  
[agencea2p.isabelle.aurat@axa.fr](mailto:agencea2p.isabelle.aurat@axa.fr)

**Coiffure à domicile** - Geneviève Saffon - 05.61.81.55.09

**Courtier en prêts immobiliers rachats de crédits** -  
Freddy Bobichon - 06.24.30.55.55 -  
[freddy.bobichon@financesetmoi.com](mailto:freddy.bobichon@financesetmoi.com)



**Cap Bonbon** - vente de bonbons sans allergène, sans gluten, sans sucre... -  
06.37.09.99.18 - [capbonbon31@gmail.com](mailto:capbonbon31@gmail.com)

**Cuisine et viennoiseries à emporter sur commande - société "Chez moi"** - Lionel SEGUI - 07.89.09.10.69  
[chezmoi31450@gmail.fr](mailto:chezmoi31450@gmail.fr)



**Paysagiste, entretien de jardin** - Yoann Pradel -  
06.73.48.63.27 - [yoann.pradel@hotmail.fr](mailto:yoann.pradel@hotmail.fr)

**Entretien espaces verts** - Florian Saffon : 05.61.81.55.09  
ou 06.78.01.78.53



**Entretien et création d'espaces verts élagage et abattage** - société BUC  
Paysages Alexandre Buc - 06.78.45.93.76 -  
[buc.paysages@orange.fr](mailto:buc.paysages@orange.fr)



**Façadier (neuf, rénovation, isolation extérieure)** - société  
Pisco Façade - Marcio Marques de  
Macedo - 06.28.54.04.09 - [piscofacades@gmail.com](mailto:piscofacades@gmail.com)



**Horticulteur Christophe** -  
05.61.27.13.43 ou 06.89.84.37.41



**Immobilier - conseiller SAFTI** -  
06.16.18.05.97 -  
[franck.catala@safti.fr](mailto:franck.catala@safti.fr)



**Les Gourmand'Isa** - Isabelle SAFFON -  
06.66.98.80.17 - Facebook : Les  
gourmand'Isa - Instagram : isabellesaffon



**Nouveau Maison Profiteroles** -  
[www.maisonprofiteroles.fr](http://www.maisonprofiteroles.fr)

06 18 93 87 06 – [contact@maisonprofiteroles.fr](mailto:contact@maisonprofiteroles.fr)

**Maison d'hôtes « Le Fleurat »** - 06.40.51.37.49 -  
[c.nathalie66@hotmail.fr](mailto:c.nathalie66@hotmail.fr)

**La Bastide de Negra** \*\*\* **Maison d'hôtes «la bastide de Negra»** - 06.67.84.69.84 -  
[labastidenegra.fr](http://labastidenegra.fr) - [la.bastide.de.negra@gmail.com](mailto:la.bastide.de.negra@gmail.com)



**Métallerie d'art** – société La  
Métallerie du Fort –  
07.83.02.75.71 /  
07.69.30.79.78 - [lametalleriedufort@hotmail.com](mailto:lametalleriedufort@hotmail.com)

**Mise en page, montage, numérisation, création d'affichettes, de dépliants, d'ouvrages** – société  
Art'Air-édition - Pascale et Marc Balty - 06.06.60.09.88 -  
[contact@artair.fr](mailto:contact@artair.fr)

**Naturopathe** – Myriem Catala – 06.10.53.13.69  
[myriem.catala@orange.fr](mailto:myriem.catala@orange.fr)  
[www.catalasantenaturopathie.fr](http://www.catalasantenaturopathie.fr)

**Réflexologie plantaire et palmaire** - Monique Gasc  
06.77.01.14.43 - [moniquegasc@wanadoo.fr](mailto:moniquegasc@wanadoo.fr)

**Sophrologue, Conseillère en Fleurs de Bach** – Christine  
Bénazet – 06.84.66.27.87 – [www.christine-benazet.fr](http://www.christine-benazet.fr)

**Nouveau Énergéticienne et formatrice Reiki** – Marie  
Reignaud – 06.28.95.85.84 – [mcr32@laposte.net](mailto:mcr32@laposte.net)

**Taxi** - Philippe Bettinger - 06.19.55.29.97

**Terrassement, assainissement** – société JBF  
Jean-Bernard Filippetto - 06.60.28.36.52

**Transport BTB terrassement, travaux divers**  
Thierry Bastié - 06.68.91.68.66



**Atelier publicitaire Chatenié Marquage et décors tout support** –  
Thomas Chatenié [www.chatenie.com](http://www.chatenie.com) - 06.50.81.03.02

[Assistantes maternelles en exercice sur la commune](#)

**Christine Bénazet** : 06.84.66.27.87  
**Marie-José Lescure** : 05.34.66.42.31  
**Véronique Ferrer** : 06.24.90.10.41  
**Sylvie Filippetto** : 06.12.39.43.91  
**Blandine Merlaud** : 05.34.66.19.78 ou  
06.89.71.50.95  
**Aude Molon-Prim** : 06.66.56.36.86 -  
[aude\\_prim@msn.com](mailto:aude_prim@msn.com)



Professionnels de Montesquieu-Lauragais, faites-vous connaître auprès des Montesquiens.

Contactez la mairie pour paraître dans notre rubrique

## Déchetteries de Villefranche de Lauragais et de Montgeard

Ouvertes les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les pneumatiques VL sont admis.



## Nuisances sonores

Les travaux de jardinage et de bricolage à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne au voisinage (tondeuses à gazon, perceuses, ...) ne pourront être effectués que :



- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 en semaine,
- de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis,
- de 10h à 12h et de 16h à 18h les dimanches et jours fériés.

## Boîtes à lettres

Afin de faciliter la distribution du courrier par la Poste, ainsi que l'acheminement de vos colis, nous vous demandons de bien vouloir inscrire vos noms sur vos boîtes à lettres.



## Feux de végétaux : rappel de l'interdiction de brûlage

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit en toute période et en tout point du territoire (article 84 du code sanitaire départemental).



Au-delà des troubles de voisinage générés par les odeurs, les fumées et le risque d'incendie, le brûlage des végétaux à l'air libre a un impact certain sur la santé et contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air pouvant même être à l'origine de pics de pollution.

**Le manquement à ces dispositions expose le contrevenant à une amende de 3<sup>ème</sup> classe pouvant s'élever à 450 €.**

**Les officiers de police judiciaire peuvent réaliser ce constat.**



## Bienvenue aux nouveaux arrivants

Nous invitons les nouveaux arrivants à venir se présenter au secrétariat de mairie, le meilleur accueil vous y est réservé. Des informations diverses vous seront communiquées.

Nous vous en remercions.



## Mairie et agence postale communale

**Secrétariat** : Tél : 05.61.81.63.45 - E-mail : [contact@mairie-montesquieu-lauragais.fr](mailto:contact@mairie-montesquieu-lauragais.fr)

**Site internet** : [www.mairie-montesquieu-lauragais.fr](http://www.mairie-montesquieu-lauragais.fr)

**Horaires d'ouverture au public** :



	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 – 12h30	13h30 - 17h00
Mardi		13h30 - 19h00
Mercredi	8h30 - 12h30	
Jeudi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h00
Vendredi		13h30 - 17h00

**Permanence de Monsieur le maire** : lundi de 17h à 19h sur rendez-vous

**Permanence urbanisme** : sur rendez-vous

**Services Médicaments pour les personnes isolées** : Contactez les agents municipaux : Frédéric Frette, Guillaume Marquié au 06.89.27.81.49 de 8h à 12h et de 14h à 16h (de 7h à 14h en juillet et août)

**Objets trouvés** : adressez-vous au secrétariat de mairie

### Groupe scolaire



**École** : 05.61.81.63.38

**Cantine scolaire** : 05.61.27.25.91

**Accueil de loisirs associé à l'école**

**(ALAE)** : 06.78.00.87.30

### Bibliothèque

Elle est ouverte tous les mercredis de 16h30 à 18h, tous les vendredis de 16h30 à 18h30.

M. l'abbé Régis L'Huillier

Presbytère - 19 place Gambetta - 31

290 Villefranche de Lauragais - Tél :

05.61.81.62.18

### 39 66 allo docteur



**3966** est le numéro pour contacter un médecin de garde la nuit, le week-end et les jours fériés, partout en Midi-Pyrénées.



Le défibrillateur est situé sur la façade de la mairie